

## EN RÉSUMÉ

### VERS QUELS MÉTIERS ?

- Apiculteur/apicultrice

### PRÉ-REQUIS, CONDITIONS D'ACCÈS

- Après un diplôme en agriculture (BP/ BAC PRO / BTS)
- et/ou une expérience en apiculture
- Admission après étude du dossier scolaire et entretien de motivation, réponse sous 20 jours ouvrables
- Détails des modalités d'accès <sup>(1)</sup>

### EXAMEN

- Diplôme d'État (délivré par le Ministère de l'agriculture) de niveau 4
- Certificat de Spécialisation apiculture
- Possibilité de modularisation par blocs de compétences
- RNCP : N°29240 - Certif info : N°99557

### UN TREMPLIN POUR...

- Accéder directement à un emploi des métiers de l'apiculture
- Développer des compétences spécifiques d'apiculteur
- Intégrer un réseau de professionnels reconnus en apiculture

### QUELQUES CHIFFRES <sup>(1)</sup>

- La formation ayant débutée en janvier 2020, nous ne possédons pas de chiffres sur l'insertion professionnelle pour le moment.

### TARIFS <sup>(1)</sup>

- Formation gratuite sauf pour les adultes, mais dans ce cas possibilité de prise en charge des frais de formation par la Région des Pays de la Loire (Visa Métiers), l'OPCO, Pôle emploi et/ou l'entreprise. Pour plus de détails nous consulter.
- Frais liés à la vie résidentielle (hébergement, restauration...) nous consulter.

### ACCESSIBILITÉ HANDICAP



Bâtiments aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.  
Accessibilité à la formation : nous consulter pour étudier avec notre référent handicap la faisabilité selon le handicap

<sup>(1)</sup> Détails et mise à jour sur le site internet de la MFR ou par téléphone



#### SITE DE FORMATION

MFR IRÉO LES HERBIERS  
02 51 91 09 72  
ireo.les-herbiers@mfr.asso.fr  
www.formations-herbiers.fr

## CS APICULTURE

sur  
1 an

### ORGANISATION PÉDAGOGIQUE



#### DURÉE

- Rentrée en janvier
- Entrée permanente possible tout au long de l'année, nous consulter
- 12 semaines en centre de formation
- 35 semaines en entreprise



#### RYTHME D'ALTERNANCE

- 1 semaine à la MFR
- 2 à 3 semaines en entreprise



#### STATUTS

- Scolaire Ministère Agriculture
- Apprentissage jusqu'à 30 ans (Prise en charge par les OPCO d'une partie des frais d'hébergement et de restauration)
- Contrat de professionnalisation
- Formation pour adultes VISA METIERS financée par la Région

### LA FORMATION EN MFR

*Etablissement privé, associatif, en contrat avec l'Etat*

#### OBJECTIFS ET CONTENUS DE LA FORMATION

#### COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES :

- Gérer un cheptel et conduire des ruchers
- Établir un plan d'élevage
- Installer les ruches
- Suivre l'évolution des essaims, en assurer la surveillance, les soins et traitements sanitaires éventuels.
- Réaliser les opérations d'élevage : choix du matériel, sélection des colonies, apport d'alimentation

#### ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL :

- Conduire et suivre des colonies
- Multiplier des colonies d'abeilles (essaims, reines)
- Récolter, conditionner et commercialiser les produits apicoles

#### MODALITES PEDAGOGIQUES <sup>(1)</sup>

### LA FORMATION EN ENTREPRISE

#### TYPE D'ENTREPRISE D'ACCUEIL

- Exploitation agricole avec une activité apicole
- Exploitation apicole

#### ACTIVITÉS RÉALISABLES PAR LE JEUNE EN ENTREPRISE

- Le suivi et la multiplication des colonies d'abeilles
- La récolte, le conditionnement et la commercialisation des produits apicoles